



Atelier #2 – ZAN

Institut Paris Région – 27 février 2020

Projet Sevran Terre d'eaux



Préambule



« 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction selon le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Un « déclin sans précédent » auquel participe largement l'artificialisation des terres : étalement urbain et constructions diffuses détruisent les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la faune sauvage pour circuler. Il devient donc urgent de freiner l'artificialisation des terres et d'en renaturer certaines lorsque c'est possible. C'est l'ambition portée par l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit au plan biodiversité présenté par le gouvernement à l'été 2018. »

Les stratégies développées sur Sevrans Terre d'eaux sont les suivantes :

- Le maintien d'une activité agricole
- Le développement de la biodiversité (création d'un corridor écologique inscrit au SRCE, recréation d'habitats d'espèces)
- La réduction de l'imperméabilisation des sols



Terrain actuel



- 27 ha de terres agricoles jugées non fonctionnelles par la SAFER
- Ancienne réserve pour la A87
- Appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris (Ville de Sevrans, SGP, MGP, Etat / GPA)

Masterplan



Exploitation agricole

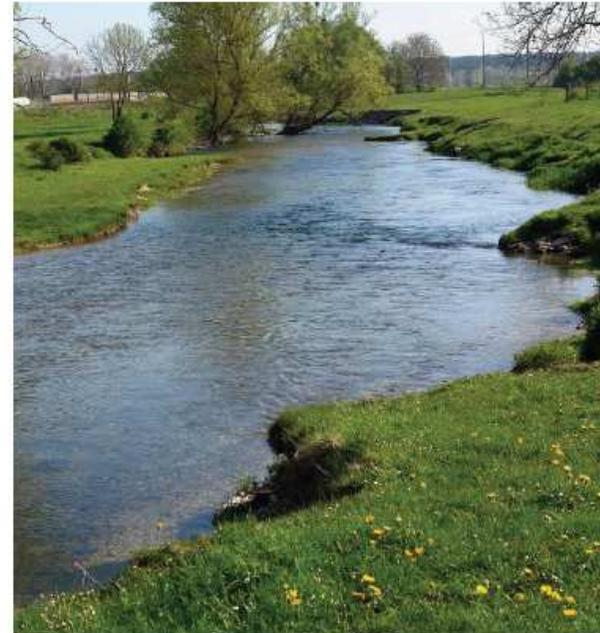


Partenariat avec l'association Aurore :

- 1,5 ha d'Agriculture Urbaine (jardins partagés, maraichage d'entreprise, plateforme de compostage)
- Restauration en circuit court, création d'emplois par l'insertion sociale



Biodiversité

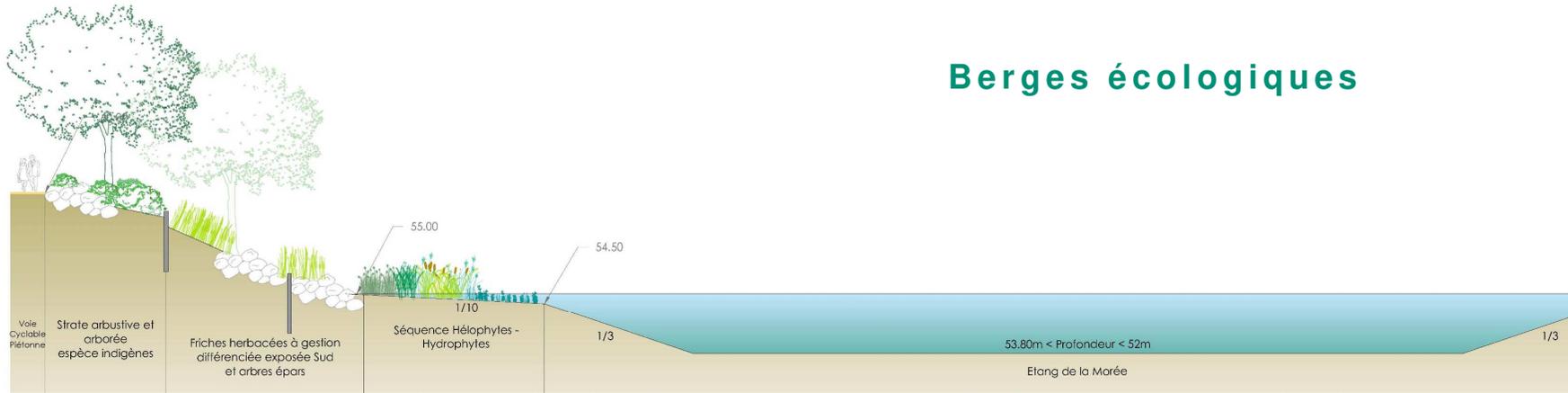


- Mise en œuvre démarche ERC permettant de réduire les impacts résiduels sur les espèces protégées et les incidences sur le réseau Natura 2000
- Création de 12 ha d'aménagements écologiques permettant la création d'habitats d'espèces (berges, roselières,...)
- Mise en œuvre d'un parti paysager naturel sur l'ensemble des espaces aménagés avec une grande variété de strates

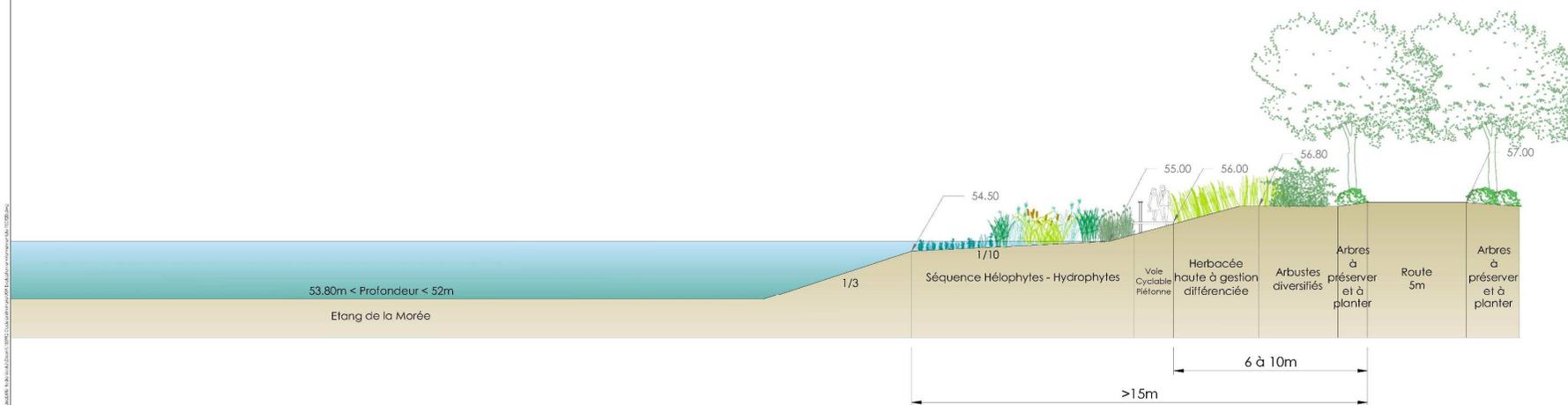




Berge Nord :



Berge Sud :



Biodiversité

Création d'un corridor écologique

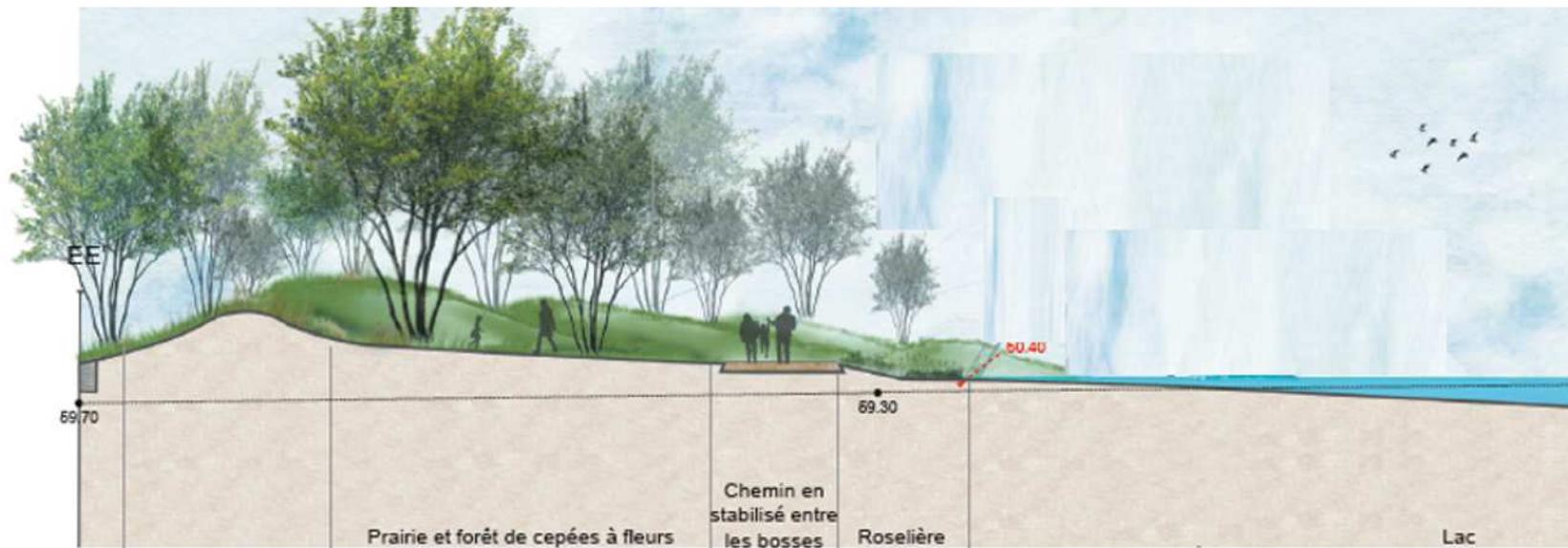


- Friche herbacée et arbustive constituant à la fois un corridor écologique et un réservoir de biodiversité entre 2 zones Natura 2000.
- Trame verte et bleue
- Renforcement de la cohérence environnementale portée par le SRCE



Travail du projet urbain pour limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols

- Equilibre déblais- remblais à l'échelle du projet
- Utilisation de matériaux permettant de favoriser la perméabilité des sols
- Aménagement de parking paysagers et limiter les parkings en infrastructure



Impact de la qualité des sols

- Mauvaise qualité des sols sur la corne
- Relocalisation de la constructibilité / Répartition de la densité
- Proposition de Pépinière/Boisement de compensation

